Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 1 / Compte-rendu des décisions
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente

L'article **L.2121-23 du CGCT** stipule que les délibérations du conseil municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

…/…

Mairie des Avirons

Le procès-verbal de la **séance du 12 septembre 2008** a été mis à la disposition des conseillers municipaux à la Direction Générale des Services. Il a été également tenu à disposition en séance.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal, à la majorité absolue **(5 abstentions : M. FERRERE Eric – Mme CADERBY Colette – M. THOMAS Sully - M. GRONDIN Jacki et un vote par procuration pour M. REMY Michel)**, adopte son contenu tel que proposé.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons